

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POU TRAINS, 42

Directeur : **ALFRED REBOUX**

AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Caré-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX LE 21 JUN 1889

CHAIR A CANON

Voilà beau temps qu'on ne l'entend plus sur les places publiques, ni dans les cours des casernes, ce refrain joyeux de nos pères :

Ah ! quel plaisir d'être soldat !

et, quelque chauvill qui soit notre caractère, quelque patriotisme qui nous anime, le métier militaire est devenu, pour nos ouvriers, pour nos paysans, le grand objet d'horreur, l'inévitable supplice qu'il faut endurer de par la loi, et dans quelles conditions, mon Dieu !

Ah ! si ce n'était que l'impôt du sang ! On le paierait comme on paye les autres impôts, sans ragoisement et silencieusement ; mais le militarisme est autre chose ; il est l'ennui, l'ennui mortel, il est la corvée, il est la brutalité.

Où, en 1880, en plein progrès scientifique, industriel, la caserne est restée, que dis-je ! est devenue l'asile de toutes les coutumes idiotes, de tous les amusements cruels, de toutes les tortures physiques ou morales. Ne croyez pas que j'exagère ; la circulaire trop motivée de M. de Freycinet sur l'énergie répression des brigades est là pour me donner raison.

Les brigades ! cette chose absurde qui consiste à déformer les os des jeunes soldats, des nouveaux venus, des bleus, sous le prétexte de leur former le caractère !

Le fait qui a nécessité l'intervention du ministre de la guerre est connu et, malheureusement fréquent.

Un pauvre garçon, timide, un peu bête, mal dégrossi et trop bon, arrive au quartier ; dans sa compagnie, il devient de suite le passe-temps, le souffre-douleurs, des « gradés » et de ses

Sans doute, lorsqu'on leur avait pris leur enfant, on les avait prévenus qu'il pouvait n'en pas revenir, de la sanglante carrière, être tué par les Prussiens, par les Tonkinois même ;... oui, mais pas par des Français.

Quis les élèves des Ecoles polytechniques et Saint-Cyr s'amusent à se singulier jeu, passe encore. Ils savent ce qui les attend, provoquent souvent les brigades, s'en amusent et, de bon gré en perpétuent la vieille tradition. Mais qu'ils n'aillent pas les transporter dans les casernes ; où ils vont plus tard comme officiers, ces plaisanteries douteuses et cruelles.

Il y a des régiments, et je suis heureux de le constater, dans lesquels ces tortures n'existent qu'à l'état de souvenir, et ces régiments ne sont pas les moins bien tenus. Il faut que les chefs fassent disparaître au plus tôt de nos usages soldatesques cette brutale coutume ; qu'ils fassent de l'armée où tous les citoyens se coudoient et s'entraident dans un fraternel dévouement à la patrie, un grand modèle de charité. Et, s'ils manquent à leurs devoirs, par complicité de grognards ou par négligence de mondains, que le ministre de la guerre frappe sévèrement les chefs !

Car enfin, dans ces tunique, dans ces bougreons qu'on fait sauter joyeusement au milieu des broches, des baionnettes et des éperons, il y a autre chose qu'un numéro de matricule : il y a de la chair !

De la chair humaine, de la chair française, de la chair à canon, qu'on sera bien aise de retrouver demain, alerte et robuste, à la frontière, où l'on souffre, où l'on meurt au moins en sachant pourquoi.

LES FÊTES DE VERSAILLES

M. Thévénat a prononcé un discours dépourvu d'intérêt.

La haute indifférence circule sur la place du château et devant la salle du banquet en attendant les ministres.

Versailles, 20 juin. — La fête commémorative du Jeu de Paume s'est terminée comme elle avait commencé, au milieu de l'indifférence presque complète de la population, à tel point qu'entre la réception de l'hôtel, et le banquet, les trois ministres, ayant fait à pied le parcours jusqu'à la salle du Jeu de Paume, n'ont soulevé que quelques cris en leur faveur.

La note a donc été, du commencement à la fin, la froideur et le désintéressement.

Seul, tout ce qui touche au fonctionnarisme, et au monde officiel, a pris part à la manifestation. Au banquet de 300 couverts, le maire a porté le toast obligatoire au président de la République.

Après lui, M. Spuller a prononcé un discours aussi long que nuageux, avec quelques attaques contre le boulangisme.

Enfin, M. Maze, sénateur de Seine-et-Oise, a parlé de Hoche et des autres généraux de la Révolution.

Dans la soirée, la fête n'ayant plus son caractère officiel, a été très belle et a attiré énormément de monde.

Les ministres sont rentrés à onze heures à Paris sans incident.

LE PRINCE DE BISMARCK ET M. CRISPI

L'Agence Havas a publié sur la convention militaire italo-allemande et les résultats de l'entrevue qui a eu lieu, à Berlin, entre le prince de Bismarck et M. Crispi, la dépêche suivante que nous reproduisons à titre de document :

LA CONVENTION MILITAIRE. — LES FORTIFICATIONS SUR LES ALPES. — LA QUESTION GÉRÉQUE. — EFFORTS

construction de chemins de fer n'a-t-il pas été couvert plusieurs fois à Berlin ?

« Les boulangers allemands sont prêts à faire les fonds nécessaires pour l'achèvement rapide de la ligne d'Athènes à Larisse et le prolongement naturel de Larisse à Salonique. »

« Ces avances ont exercé une séduction irrésistible sur les grandes maisons de commerce des villes du littoral de la mer Egée et sur les grands entrepreneurs de l'Asie Mineure, à la tête desquels se trouvent presque partout des Grecs. »

« M. de Bismarck leur a rappelé habilement le vote des Chambres françaises sur la question des raisins séchés, et est parvenu peu à peu à dissiper leurs scrupules. »

« Le mariage du prince de Sparte avec une sœur de Guillaume II sera l'acte final et la consécration de l'accapement de la Grèce au profit de l'Allemagne. »

LA HAUTE-COUR

Paris, 20 juin. — La Commission d'Instruction de la Haute-Cour a entendu aujourd'hui les explications qui lui ont été fournies par M. Trarieux, et s'est déclarée pleinement satisfaite.

Elle a communiqué à la presse un long document qui reproduit ces explications ; il en ressort que la carte remise à la Cocarde était une seconde copie de celle trouvée au dossier qui y a été réintégré.

A ce document est jointe une sorte de lettre d'excuses, de M. Léon Renault, dont voici le texte :

« Mon cher ami, »
 « Je m'empresse, aussitôt votre retour, de vous retourner en mains propres, la malencontreuse carte dont l'obligante communication n'aurait dû vous valoir que mes plus vifs remerciements. »
 « Une indiscretion inqualifiable a fait naître à son sujet, dans la presse, un incident dont je suis navré ; mais il vous sera facile d'expliquer qu'on n'est pas condamnable pour avoir voulu donner un avertissement utile à un ami. »
 « Cette explication, je ne me suis pas cru en droit de la donner moi-même, en votre absence ; mais ceux

« On sait que M. Herbetto était, au ministère des affaires étrangères, l'homme de la Compagnie de Suez et qu'il s'est beaucoup plus attaché à défendre, en 1870 et en 1880, les intérêts immédiats et particuliers du canal, que ceux de la France. »

LE PROCÈS D'ANGOULÊME

Judi ont comparu devant le tribunal correctionnel d'Angoulême MM. Laguerre, Laisant et Deroulède, au sujet des incidents qui ont marqué la réunion boulangiste de cette ville.

Me Habert, qui assiste les prévenus, avait demandé au président la remise de l'affaire, étant donnée la grave indisposition dont souffre M. Laguerre. Le président du tribunal n'a voulu prendre aucune décision avant l'audience.

M. Laguerre, contre l'avis de ses médecins, est donc parti avec ses amis Laisant et Deroulède, pour Angoulême.

L'ARRIVÉE

Angoulême, 20 juin. — MM. Laguerre, Deroulède et Laisant sont arrivés ce matin à 6 h. 45 par une pluie très forte, au moment de l'arrivée du train.

Ils sont accompagnés de MM. Pierre Richard, Bougot, Menvelle, Lauze et de M. Pontois, président de chambre honoraire de la Cour de Niamey.

Me Habert les attendait à la gare. MM. Laguerre, Deroulède et Laisant sont montés en voiture et se sont fait conduire à l'hôtel du Palais.

Des délégations arrivent de tous les points du département. D'imposantes mesures militaires ont été prises : toutes les troupes de la garnison sont consignées ; le palais de justice est occupé militairement ; la circulation est interdite aux abords. Une foule considérable stationne aux environs de l'hôtel de ville et du palais de justice. Tout fait supposer que le procès durera deux

dispersé par les gendarmes et une compagnie du 107^e.

Une altercation s'est produite entre M. Gamonki, rédacteur du *Charentais*, journal conservateur, et M. Albert Felix, directeur du *Journal des Charentes*, républicain. Ce dernier a constitué ses témoins.

SÉNAT

Séance du jeudi 20 juin 1889

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les dépenses de l'enseignement primaire.

M. Chesnelong. — La Commission crée une dépense au sujet de l'article 26 et elle n'y pourrait puiser aucune ressource correspondante. (Très bien ! à droite.)

D'après les comptes du ministère, les dépenses de l'enseignement primaire ont été, en 1887, de 231 millions ; elles étaient de moins de cent millions en 1877, et on n'a qu'un million d'élèves de plus. (Très bien ! à droite.)

Avec les sommes dépensées pour les écoles libres, nous arrivons, à peu près, à cent millions.

C'est dans ces conditions que l'on veut augmenter les dépenses de 10 à 14 millions, sans atténuer les charges futures résultant des lois antérieures, qui s'élèvent au moins à trente millions, et l'on ne crée aucune ressource.

C'est comme cela qu'on arrive au déficit permanent du budget. (Très bien ! à droite.)

Prenez la responsabilité de ce système qui peut amener, s'il est prolongé, la ruine de nos finances ; nous refusons de l'accepter et nous voterons le rejet de l'article 26. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Combes, rapporteur. — Ce n'est pas au Sénat qu'il appartient de créer des ressources. Le Sénat adoptera votre loi d'avancement et de classement.

M. Chesnelong. — M. le rapporteur ne m'a rien répondu parce qu'il n'a rien trouvé à répondre. J'en prends acte. (Applaudissements à droite.)

L'article 26 est adopté par 180 voix contre 75.

Les articles 27 à 44, (voies et moyens aux instituteurs d'Algérie, dispositions transitoires) sont adoptés.

La séance est suspendue à 4 h. 15. Elle est reprise